

Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles - session 2020

Pour mémoire :

Vous devez obligatoirement télécharger vos pièces justificatives. Pour cela :

- vous connecter sur votre compte CYCLADES avec votre mail utilisé lors de l'inscription (si vous n'avez plus le lien, reprenez le mail reçu lors de votre inscription).

Mettez votre mot de passe. Si plus de mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié".

- aller dans les onglets "Pièces justificatives" et "Mes documents"

- télécharger les documents demandés pour chaque concours.

- une fois téléchargées, valider les PJ

Par courriel CYCLADES, vous serez informé(e) de la mise à disposition de votre convocation (écrits puis oraux éventuellement). Il vous appartiendra de la télécharger et l'imprimer.

Dates de téléchargement des pièces justificatives	Dès l'ouverture au lundi 6 avril 2020 (<i>initialement pour justificatif de nationalité, JAPD, diplôme, état de services et ses justificatifs</i>) Lundi 4 mai 2020 au plus tard (<i>pour attestations de natation et de secourisme</i>)
Dates des épreuves écrites d'admissibilité	Lundi 6 avril (13h à 17h) et mardi 7 avril (9h à 13h)
Date prévisible des résultats d'admissibilité	Lundi 4 mai à partir de 14h sur le site académique (Onglets : Examens et concours/Résultats des concours de recrutement/CRPE) et par affichage dans les ESPE
Date limite d'envoi des dossiers « mise en situation professionnelle » des candidats admissibles	Lundi 11 mai 2020 , par envoi postal cachet de la poste faisant foi
Dates prévisibles des épreuves d'admission	à partir du mercredi 27 mai 2020
Date prévisible des résultats d'admission	A l'issue des oraux aux environs du 16 juin 2020

Nombre d'inscrits au : Externe public 1161 / 3^{ème} concours public 99 / second interne public 105 / externe privé 215

Nombres de postes : inconnus (information donnée très tardivement)

Epreuve orale d'admission n° 1 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Le modèle de page de garde de ce dossier est à télécharger depuis votre compte CYCLADES.

Sur cette page de garde des précisions sont apportées pour la présentation du dossier.

Ce dossier sera adressé au président du jury sous format papier (**en TROIS exemplaires**), accompagné le cas échéant d'un support numérique **Clé USB uniquement**. Ce support devra être clairement identifié et comporter les nom et prénom du candidat.

L'ensemble sera adressé, **par les candidats admissibles** au plus tard **le lundi 11 mai 2020, cachet de la poste faisant foi** au Rectorat – bureau DEC1 – 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON cedex. Il est conseillé de poster ces documents **en lettre suivie** ou en recommandé.

ATTENTION : compte tenu du délai très court entre la publication des résultats et l'envoi du dossier par les candidats admissibles, il est fortement recommandé de préparer ce dossier relatif à cette épreuve orale sans attendre les résultats du jury d'admissibilité.

Nous rappelons aux candidats qu'ils ne disposeront pas de leur dossier papier lors de l'épreuve. Toutefois, seront mis à leur disposition un ordinateur et un vidéo projecteur, pour le cas où ils souhaiteraient présenter leur exposé avec le support numérique préalablement fourni.

Epreuve orale d'admission n° 2 : entretien à partir d'un dossier fourni par le jury

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement **de l'éducation physique et sportive (EPS)** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Le jury propose donc au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les activités retenues dans l'académie de BESANCON pour la session 2020 sont :

- activités athlétiques
- jeux et sports collectifs
- danse
- activités aquatiques

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur **le système éducatif français** et plus particulièrement sur l'école primaire, sa capacité à se situer comme futur agent du service public ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles.